



OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER OPÉRATEUR À LA VOIRIE

SOMMAIRE DE LA FONCTION :

Sous la responsabilité du contremaître(esse) aux parcs, espaces verts et voirie, le journalier aux travaux publics effectue diverses tâches relatives aux infrastructures municipales, aux bâtiments, aux équipements, aux parcs et espaces verts. Il conduit et opère différents équipements et véhicules de service.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS :

Effectue des travaux de voirie tels que l'entretien de la chaussée, des accotements, des fossés, des ponceaux et de la signalisation ;

- Effectue du déneigement varié (bornes d'incendie, stationnement, sentiers, etc.) ;
- Fait l'entretien régulier des bâtiments municipaux ;
- Effectue divers travaux manuels ;
- Opère et entretient divers équipements, outils et appareils relatifs aux travaux et s'assure de leur bon fonctionnement ;
- Fait l'entretien des parcs, des sentiers, des espaces verts, des installations sportives et du mobilier urbain ;
- Participe aux préparatifs liés aux événements ou célébrations prévues ainsi qu'à la démobilitation ;
- Effectue des tâches de base en mécanique, soudure et gestion des eaux ;
- Effectue diverses tâches de manutention, de transport et d'installation ;
- Participe au maintien de l'inventaire requis pour la réalisation des tâches ;
- Exécute son travail de façon sécuritaire, en tout temps et en tout lieu ;
- Collabore avec les autres membres du personnel ;
- Assure un bon service aux citoyens ;
- S'acquitte de tout travail général et autres tâches connexes.

EXIGENCES :

- Diplôme d'études secondaires (D.E.S.) ou l'équivalent ;
- Permis de conduire classe 5 ;
- Permis de conduire classe 3, un atout ;
- Carte ASP considérée comme un atout ;
- Expérience en conduite de machinerie ou véhicule lourd considérée comme un atout ;
- Expérience d'au moins 6 à 12 mois dans un poste similaire ;
- Expérience en milieu municipal considérée comme un atout ;
- Avoir de bonnes habiletés manuelles et une bonne capacité physique ;
- Avoir à cœur la collaboration et le travail en équipe.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Horaire de 37.5 heures par semaine réparti sur 4 jours et demi.
- Salaire : échelon 1 : 31,63 \$ à échelon 5 : 39,53 \$
- Date d'entrée en fonction : Dès que possible

COMMENT SOUMETTRE SA CANDIDATURE ?

Les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature par la poste ou par courriel à l'attention de madame Tania Roy-Couture, contremaîtresse parcs, espaces verts et voirie, au plus tard le vendredi 10 avril 2026 :

Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
5000, rue des Loisirs
Saint-Mathieu-de-Beloeil QC J3G 6X5
Courriel : t.r-couture@stmathieudebeloeil.ca